



807^e séance plénière

Journal n° 813 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 8/15
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS
D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU DE L'OSCE
SUR LES DOCTRINES MILITAIRES

(Vienne, 16 et 17 février 2016)

L'OSCE tiendra à Vienne, les 16 et 17 février 2016, un Séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires, qui sera le septième de ce type organisé dans le cadre de l'OSCE, afin d'examiner l'évolution des doctrines militaires et ses incidences sur les structures de défense à la lumière de la situation actuelle en matière de sécurité en Europe.

Le présent Séminaire se tiendra conformément à la Décision n° 3/15 du FCS (FSC.DEC/3/15) du 1^{er} juillet 2015. Le Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité encourage à tenir de tels séminaires en favorisant le processus de transparence, d'ouverture et de prévisibilité.

I. Ordre du jour et calendrier

Mardi 16 février 2016

- | | |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 11 heures | Ouverture du Séminaire <ul style="list-style-type: none">– Observations liminaires– Allocution d'ouverture |
| 11 heures – 13 heures | Séance 1 : Situation en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE et tendances opérationnelles <ul style="list-style-type: none">– Introduction par le modérateur de la séance– Orateurs principaux sur les sous-thèmes<ul style="list-style-type: none">– Évaluation des principaux risques actuels en matière de sécurité, des perceptions |

prédominantes des menaces et de leurs conséquences

- Formes changeantes des conflits, tendances opérationnelles et développements

- Brèves introductions par des membres du panel
- Débat avec le panel et les participants
- Observations finales du modérateur

15 heures – 18 heures

Séance 2 : Défis émergents

- Introduction par le modérateur de la séance
- Orateurs principaux sur les sous-thèmes
 - Analyse des facteurs militaires, technologiques, économiques et environnementaux et de leur impact sur la politique de sécurité
- Brèves introductions par des membres du panel
- Débat avec le panel et les participants
- Observations finales du modérateur

Mercredi 17 février 2016

10 heures – 13 heures

Séance 3 : Revue des doctrines militaires nationales actuelles/actualisées

- Introduction par le modérateur de la séance
- Orateurs principaux sur les sous-thèmes
 - Exemples de doctrines militaires réexaminées actuellement : teneur et processus (acteurs, méthodes, procédure)
- Brèves introductions par des membres du panel
- Débat avec le panel et les participants
- Observations finales du modérateur

15 heures – 17 heures

Séance 4 : Incidences de l'évolution des doctrines pour les forces armées et la politique de sécurité et de défense

- Introduction par le modérateur de la séance

- Orateurs principaux sur les sous-thèmes
 - Comment l'évolution des doctrines influera-t-elle sur les forces armées, leurs mandats, leurs capacités et leurs structures ?
 - Incidences pour la politique de défense et de sécurité, y compris la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité
 - Brèves introductions par des membres du panel
 - Débat avec le panel et les participants
 - Observations finales du modérateur
- 17 h 30 – 18 heures
- Séance de clôture : Défis et domaines d'activité de l'OSCE à l'avenir
- Conclusions et thèmes retenus pour de plus amples discussions ou un engagement possible de l'OSCE
 - Observations finales du Président du Séminaire

II. Modalités d'organisation

Préparatifs du Séminaire

Les Pays-Bas, qui assumeront la prochaine présidence du FCS, présideront le Séminaire.

Les chefs d'état-major de la défense/d'état-major général ou autres hauts fonctionnaires et les universitaires concernés des États participants seront invités à assister au Séminaire. Après des consultations appropriées, le Président du Séminaire invitera des organisations, institutions et personnalités internationales compétentes. Les partenaires pour la coopération seront invités à assister au Séminaire.

Le Président du Séminaire désignera un modérateur et un rapporteur pour chaque séance. Il choisira également les orateurs principaux et les membres du panel pour chaque séance parmi les personnes proposées par les États participants.

Les orateurs principaux devront faire parvenir leur exposé le lundi 25 janvier 2016 au plus tard aux fins de sa distribution aux délégations.

Une réunion préparatoire finale sera organisée le 15 février 2016 entre la Troïka du FCS, les modérateurs, les orateurs principaux, les rapporteurs et les membres du panel pour discuter en détail de la conduite du Séminaire et de la meilleure manière de le gérer pour obtenir les résultats souhaités.

Le Secrétariat, conformément à ses responsabilités, prêtera son concours au Président du Séminaire pour les préparatifs administratifs et budgétaires du Séminaire.

Une séance nocturne, des déjeuners-buffets et une réception/cocktail en soirée pourraient être organisés par les présidences de l'OSCE/du FCS.

Les autres dispositions organisationnelles nécessaires seront prises par le Groupe de travail B du FCS.

Conduite du Séminaire

Un des principaux objectifs du Séminaire est de procéder à un dialogue interactif animé par les orateurs principaux et les membres du panel. Les délégations sont donc encouragées à ne pas donner lecture, au cours du Séminaire, de déclarations générales préparées à l'avance.

Chaque séance de travail sera introduite par le modérateur de la séance, après quoi deux orateurs principaux feront des exposés (d'une durée maximale de quinze minutes chacun), qui seront suivis d'un débat. Ce débat sera stimulé par des interventions appropriées (d'une durée ne dépassant pas cinq minutes) faites par quatre membres du panel au maximum par séance. Les interventions des participants seront les bienvenues et leur durée devrait être limitée à trois minutes au maximum par intervenant. Afin d'assurer le bon déroulement du Séminaire, le modérateur de chaque séance facilitera et ciblera les discussions et favorisera un débat interactif en introduisant les questions relatives aux thèmes examinés dans le cadre de chaque séance ou en modifiant l'ordre des interventions. Le modérateur est aussi chargé de veiller à ce que tous les participants aient les mêmes possibilités de prendre la parole et à ce qu'ils puissent intervenir dans le temps imparti pour chaque séance. Au cours de chaque séance, le modérateur peut ajuster le temps de parole susmentionné en fonction du nombre de demandes de parole et du temps disponible. Les orateurs qui dépassent leur temps de parole en seront avertis par le modérateur.

Avant la séance de clôture du Séminaire, chaque rapporteur, après des consultations appropriées avec les modérateurs de chacune des séances, présentera au Président du Séminaire un bref rapport sur les questions abordées au cours de leurs séances de travail respectives.

Sur la base des rapports présentés par les rapporteurs de chacune des quatre séances, le Président du Séminaire établira (à l'issue du Séminaire) un compte rendu succinct des discussions qui sera porté à l'attention du FCS.

Une interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE.

Des salles seront mises à disposition pour les réunions informelles.

Les autres règles de procédures et méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, au Séminaire.